LE JOURNAL DE L'ADIND SPÉCIAL 44^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N° 159 • OCTOBRE 2024



Se souvenir des instants.

ous avons vécu de grands instants lors de notre assemblée générale, fin septembre, à Toulouse.

Instant démocratique avec la reconnaissance, par une immense majorité des adhérents de notre association, du travail effectué par le conseil d'administration, par les délégués et par les différentes commissions (Jeunes, Soignants, juridique, ADMD Écoute, comité culturel, représentation des usagers du système de santé). Je voudrais ici sincèrement vous remercier pour votre confiance renouvelée et pour votre soutien de chaque instant. Vous êtes la force de notre association et vous portez l'ADMD dans chacune de ses paroles, dans chacun de ses actes.

Instant politique très attendu avec l'affirmation de notre exigence pour la reprise immédiate de l'étude du texte sur l'accompagnement en fin de vie déposé par le député Olivier Falorni et qui reprend, in extenso, le projet de loi amendé et brutalement arrêté dans ses discussions par la dissolution du 9 juin dernier.

Nous avons également entendu les paroles fortes de représentants de la société civile et les engagements des parlementaires présents.

Je l'écris une nouvelle fois : nous n'attendons pas du Premier ministre qu'il accepte de « reprendre le dialogue » en début d'année prochaine. Nous exigeons que les parlementaires puissent poursuivre, tout de suite, le travail interrompu dans la précédente législature sur les soins palliatifs et d'accompagnement,

sur les droits des malades et sur l'aide active à mourir. Ces six mois perdus sur les discussions autour de la fin de vie, ce sont des mois volés à celles et ceux qui, face à la maladie et aux souffrances, n'en peuvent plus.

Instant d'hommage et de recueillement enfin, avec le souvenir du témoignage de Loïc Résibois, militant pour le droit de mourir dans la dignité, atteint de la maladie de Charcot, qui nous a quittés en septembre dernier. Et au-delà de Loïc, nos pensées se sont tournées vers toutes celles et tous ceux qui n'ont pu être accompagnés comme ils le souhaitaient en France et qui, parfois, ont été obligés de partir à l'étranger pour être entendus dans leurs souffrances.

Nous ne lâcherons rien. Nous leur devons. Nous vous le devons. Et ainsi, nous pourrons vivre un grand instant : celui du vote d'une loi humaniste et républicaine dans l'accompagnement en fin de vie.

Jonathan Denis Président





Du côté...

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 11 juillet dernier, le président de l'ADMD, Jonathan Denis, a écrit à tous les députés pour rappeler la revendication des Français, portée à plus de 90 %, en faveur d'une loi de liberté qui garantisse un accès universel aux soins palliatifs et permette l'aide active à mourir, qu'il s'agisse d'une euthanasie ou d'un suicide assisté. Cette lettre rappelait également que 84 % des Français souhaitent la poursuite de l'examen du projet de loi dès la reprise de la session parlementaire.

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (SUITE)

Le 19 juillet dernier, Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, a déposé la toute première proposition de loi de la 17e législature. Celle-ci, relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, reprend intégralement le texte du projet de loi en discussion lors de la suspension des travaux due à la dissolution du 9 juin dernier, y compris les amendements qui avaient été alors déjà votés. Retrouvez cette proposition de loi sur le site de l'ADMD.

Nomination d'une 6° ministre de la santé depuis 2022 : les Français ne veulent pas un nouveau nom, ils veulent une nouvelle loi ! L'ADMD exige la reprise sans délai de la discussion sur le projet de loi fin de vie

Alors que le président de la République a nommé un nouveau Gouvernement, l'ADMD prend acte de la nomination de la sixième ministre de la santé depuis 2022. Six ministres qui se sont succédé, et les Français sont épuisés d'être ignorés dans leur droit élémentaire de choisir les conditions de leur propre fin de vie. Le président de l'ADMD, Jonathan Denis, exige de Geneviève Darrieussecq la reprise immédiate du projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie, dont la discussion

a été brutalement interrompue par la dissolution du 9 juin dernier. Il exige par là même le respect du temps démocratique formidable qu'a représenté la Convention citoyenne sur la fin de vie qui a rendu ses conclusions – très favorables à l'aide active à mourir - en avril 2023. Ces tergiversations pour doter la France d'une loi sur la fin de vie véritablement respectueuse des volontés de chacun et des libertés individuelles, véritablement humaine, conduisent au désespoir de nombreux Français en situation de fin de vie ou dans des impasses thérapeutiques. Ils doivent alors trouver des solutions dans les pays voisins, comme la Belgique ou la Suisse, ou s'arranger avec des médecins plus à l'écoute de leurs patients et mieux formés à l'accompagnement humain. Une situation anormale dans un pays comme la France.

La nomination de Geneviève Darrieussecq ne porte aucun espoir nouveau pour les malades qui souhaitent rester maîtres de leur parcours de fin de vie, même și le travail de la nouvelle ministre lors de la commission spéciale sur la fin de vie de l'Assemblée nationale prouve un certain intérêt pour le sujet et la compréhension des limites importantes de la loi actuelle (Claeys-Leonetti de 2016). Si le Gouvernement devait rester sourd à la demande de plus de 90 % des Français en faveur d'une loi de liberté, ce sera aux Français de prendre la parole et d'exiger fermement la reprise des travaux afin que, le plus rapidement possible, le Parlement vote une loi qui permettra enfin un accès véritablement universel à des soins palliatifs de qualité et ouvrira un nouveau droit mais ne portera aucune obligation pour personne. (Communiqué du 21 septembre 2024)

Sommaire.



44e assemblée générale	4 et 5
Hommage à Loïc Résibois	6
Vie des délégations	7



44^e assemblée générale.

TOULOUSE

a délégation pour la Haute-Garonne est honorée d'avoir accueilli, à Toulouse, la 44e assemblée générale de l'ADMD. Je remercie le secrétariat général et ses salariés, ainsi que les bénévoles de la délégation, pour le travail important qu'une telle organisation

Cette assemblée aurait pu être celle du vote de la loi en 1ère lecture à l'Assemblée nationale. Elle fut en fait celle de la colère de ceux qui se battent depuis tant d'années pour une loi laïque et républicaine sur la fin de vie dans notre pays. La dissolution aura tout emporté dans son sillage. Comme à leur habitude, les militants du droit de mourir dans la dignité savent transformer la déception et la colère légitimes en un puissant espoir combatif pour obtenir cette loi.

Nous le devons à tous ceux qui sont déjà morts sans pouvoir user de cette liberté fondamentale. Nous le devons à tous ceux qui, malades actuellement, attendent enfin une loi qui respecte leurs dernières volontés. Nous le devons enfin à Loïc Résibois qui s'est battu jusqu'au bout pour éclairer les consciences.

Cette assemblée générale lui était dédiée.

TOTAL

Nombre de votants:

13 087

Bulletins nuls:

81

Bulletins blancs:

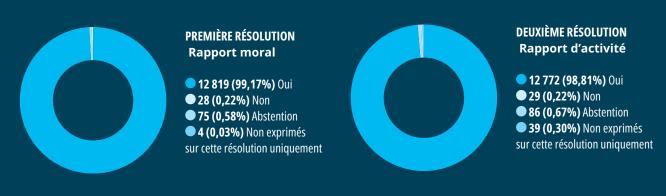
80

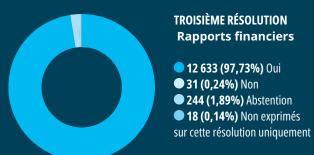
Suffrages exprimés :

12926

Pierre Juston

Administrateur chargé des questions de laïcité Délégué pour la Haute-Garonne et le Gers





RAPPEL DU VOTE

44^e assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION - RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.

DEUXIÈME RÉSOLUTION -RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activité présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION -RAPPORTS FINANCIERS

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport financier, des comptes de l'exercice et du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par le trésorier et affecte le résultat au compte report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION -BUDGET PRÉVISIONNEL

L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2024, approuve ledit budget.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - QUITUS

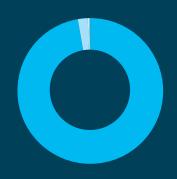
En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2023.

SIXIÈME RÉSOLUTION - RATIFICATION D'UNE ADMINISTRATRICE COOPTÉE

Conformément à l'article 5.8 des statuts, l'assemblée générale ratifie la cooptation, le 9 novembre 2023, par le conseil d'administration, de Marine Brenier comme administratrice, en remplacement d'une administratrice démissionnaire.







QUATRIÈME RÉSOLUTION Budget prévisionnel

- **12 573 (97,27%)** Oui
- **34 (0,26%)** Non
- **292 (2,26%)** Abstention
- **27 (0,21%)** Non exprimés sur cette résolution uniquement



CINQUIÈME RÉSOLUTION Quitus

- **12 652 (97,87%)** Oui
- **41 (0,32%)** Non
- **209 (1,62%)** Abstention
- **24 (0,19%)** Non exprimés sur cette résolution uniquement



SIXIÈME RÉSOLUTION Ratification d'une administratrice cooptée

- **12 486 (96,60%)** Oui
- 36 (0,28%) Non
- **347 (2,68%)** Abstention
- **57 (0,44%)** Non exprimés sur cette résolution uniquement





Lettre ouverte à Loïc Résibois

PAR CATHERINE DAQUIN, ADMINISTRATRICE DE L'ADMD CHARGÉE DU COMITÉ CULTUREL

Cher Loic,

Votre dernier message est « tombé » sur les réseaux sociaux, « Un dernier message et puis s'en va... »

La veille de votre révérence à la vie, vous nous disiez, à votre élégante manière, adieu. S'en est suivi un sentiment confus, entre profonde tristesse et grande colère, indivisibles.

Notre 44^e assemblée générale fut l'occasion magnifique de vous rendre hommage, devant près de 300 militants du droit de mourir dans la dignité, en projetant votre dernière courageuse interview. C'était sur France 2, le 23 septembre dernier. Un silence assourdissant accompagnait cet ultime témoignage. L'émotion était palpable; certains, dans le public, pleuraient. Au mot « fin », sur l'impulsion de notre président, Jonathan Denis, tous se sont levés comme un seul homme pour vous applaudir, vous et votre soutien sans faille, votre épouse Caroline. Nous ne pouvions cesser nos applaudissements, expression de grande reconnaissance et d'immense admiration pour votre combat. Une minute de silence ne vous ressemblait pas...

Cher Loïc, vous êtes et resterez dans nos cœurs un être incroyable. Jusqu'à votre dernier souffle, vous avez montré avec une indéfectible opiniâtreté la réalité de votre quotidien dans l'évolution de vos souffrances - « Mon corps est devenu ma prison », « Vous êtes un légume avec un cerveau, c'est ça la vérité » – cette vérité que vous refusiez pour vous et pour les autres. Car un mot de solidarité pour les autres ne manquait jamais. Vos propos percutants et brillants bousculaient tous les médias et forçaient l'admiration, même des plus réfractaires. La dissolution vous a anéanti, si forte était votre volonté de pouvoir mourir dans votre lit, sur votre île chérie - l'île de Ré - grâce à une loi libératrice enfin votée en France. Par militantisme vous refusiez d'aller mourir ailleurs pour « mettre les politiques face à leurs responsabilités », le président de la République s'étant engagé concernant cette loi de liberté de choix en fin de vie. « Je ne me sens pas invincible mais invisible ».

Ceux qui vous ont rencontré, accompagné de Caroline, tous deux puissamment unis pour le meilleur et pour le pire, se souviendront de votre lumineux regard et de votre sourire éclatant qui buvait la vie.

Cher Loïc, merci infiniment.

Vie des délégations.





Nous souhaitons la bienvenue à nos trois nouveaux délégués, désignés lors de la réunion du conseil d'administration du 27 septembre :

- **1. Jean-Paul Bonnevialle**, comme délégué pour la Haute-Loire (admd43@admd.net), qui succède ainsi à Stéphane Gerey, délégué depuis mars 2017,
- **2. Pierre Boucaud**, comme délégué pour la Saôneet-Loire (admd71@admd.net),
- **3. Véronique Habrias**, comme déléguée pour le Morbihan (admd56@admd.net), qui succède ainsi à Renée Jeanjean, déléguée depuis juin 2013.





Par ailleurs, et conformément à l'article 7.2 des statuts de l'ADMD, Anne Raynaud a été nommée responsable des Jeunes ADMD (jeunes@admd.net). Elle succède ainsi à Franck Duquènoy et Déborah Fort, deux figures de la mobilisation des jeunes générations au sein de notre association, et sera secondée par Aude Defresnes.

Enfin, saluons la nomination d'Arthur Beldi, conformément à l'article R4 c) de notre règlement intérieur, comme délégué national chargé de la commission juridique. À ce poste important – puisque cette commission est l'un des piliers de la solidarité et de l'entraide au sein de l'ADMD, avec l'ADMD Écoute et la commission Soignants – il succède à Françoise Rollin et à Mickaël Boulay et aura la lourde tâche d'animer le réseau des juristes-médiateurs de notre association (commissionjuridique@admd.net).





ADMD

130, rue Lafayette 75010 Paris

Site: admd.net

Services administratifs:

Tél.: 01 48 00 04 16 Courriel: infos@admd.net

• **ADMD - Écoute :** Tél. : 01 48 00 04 92

• Fichier national des directives anticipées :

Tél.: 01 48 00 09 89 Courriel: da@admd.net

Toujours plus d'informations sur notre site admd.net et sur les réseaux sociaux :







X, Instagram : admdfrance et jeunesadmd Facebook : admd.france et jeunesadmd

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

Directeur de la publication : Jonathan Denis

Responsable de la rédaction : Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction : Sandrine Arrault

Conception graphique: Richard Cousin

yumyum.fr

Photo de couverture :

© Droits réservés

Impression:

Imprimerie Arlys 12, rue Gustave-Eiffel 95190 Goussainville Tirage papier : 40000 exemplaires

Dépôt légal :

À parution

Bon à tirer le :

4 octobre 2024

Les textes signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur.





LE MANS

En route vers notre 45^e assemblée générale

En chiffres•••

La délégation de l'ADMD pour la Sarthe : près de 500 adhérents actifs, une réunion mensuelle, un journal local, des réunions publiques, un pique-nique annuel et bien d'autres initiatives militantes.

Après Toulouse, c'est au Mans que l'assemblée générale de l'ADMD posera ses valises, au début de l'automne 2025. Une volonté portée par notre délégué pour la Sarthe (et aussi pour l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher), Rémi Marchand, également administrateur de notre association. Le lieu retenu est la Salle des Concerts située au 58 de la rue du Port, au Mans.

est un honneur et un grand enjeu de recevoir au Mans, dans la Sarthe, les adhérents de notre association à l'occasion de notre 45^e assemblée générale qui se tiendra le 11 octobre 2025.

La ville du Mans nous accueillera Salle des Concerts (58, rue du Port), facilement accessible depuis la gare TGV. J'espérais tant que cette assemblée générale soit la première assemblée générale avec une loi légalisant le libre choix de sa fin de vie. La dissolution de l'Assemblée nationale en a décidé autrement. Pour autant, notre

détermination reste toujours aussi forte.

Je serai fier de vous recevoir au Mans, dans notre délégation active que j'anime avec mes deux déléguées adjointes, Alexandra Durand et Béatrice Sylvain, et avec notre référent Jeunes, Dylan Perré.

Rémi Marchand,

Administrateur Délégué pour l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et la Sarthe.

Samedi 11 octobre 2025



45° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ.